



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 47978

Texte de la question

Mme Annie Genevard alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur les inquiétudes exprimées par les douaniers suite à la présentation du projet de budget de l'État pour 2014 et du plan stratégique « douane 2018 ». En effet, ce plan vise à dénaturer l'identité de l'administration des douanes et supprimer plusieurs milliers d'emplois d'ici à 2018. La stratégie proposée oriente principalement les agents vers la lutte contre le trafic de stupéfiants, d'armes et de contrefaçon, faisant de la lutte contre la fraude fiscale un objectif secondaire alors qu'elle est supposée être une priorité du Gouvernement. Les suppressions massives d'emplois risquent ainsi de mettre en péril la sécurité des français, face à la recrudescence des scandales sanitaires et économiques. Elle lui demande de préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet afin de répondre aux légitimes préoccupations des douaniers et rassurer les Français sur un métier indispensable à leur sécurité quotidienne.

Texte de la réponse

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre du commerce extérieur, et le ministre délégué chargé du budget ont demandé, fin 2012, à la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) de mener une réflexion stratégique visant à conforter, à horizon 2018, ses missions de contrôle et de régulation des flux, tout en intégrant l'objectif de maîtrise de la dépense publique. Le projet stratégique issu de ce travail a été définitivement adopté en décembre 2013. Il retient trois grandes orientations : simplification de dématérialisation des procédures de dédouanement et en matière fiscale, renforcement de la lutte contre la fraude et de la protection des consommateurs, soutien à la compétitivité de notre économie. Dans un environnement international en pleine mutation, l'administration douanière doit en effet poursuivre son adaptation aux nouveaux enjeux économiques et financiers auxquels elle est confrontée. Elle doit notamment tenir compte de l'évolution permanente des modèles commerciaux et des chaînes logistiques et répondre aux attentes des opérateurs économiques en matière de dédouanement des marchandises, pour assurer la compétitivité de notre territoire ainsi que celle de nos entreprises. Dans un double objectif de simplification des processus internes de gestion et d'amélioration des relations avec les usagers, un programme de dématérialisation et de réingénierie des lignes métiers sera mis en oeuvre. Cette orientation recouvre notamment la constitution de pôles fiscaux spécialisés, la modernisation et la simplification de certaines fiscalités et la dématérialisation des déclarations, tout particulièrement en matière de contributions indirectes. Enfin, les réseaux criminels ont recours à des méthodes de plus en plus sophistiquées, qui conduisent la douane à innover sans cesse pour mieux les contrer. La politique de lutte contre la fraude mise en oeuvre depuis plusieurs années lui permet de cibler les grands trafics illicites et de contribuer à une répression efficace des infractions, en lien étroit avec l'autorité judiciaire. La DGDDI consolidera son dispositif par une organisation et des méthodes de travail toujours mieux adaptées aux enjeux. La DGDDI est pleinement mobilisée dans la lutte contre la fraude fiscale, priorité du Gouvernement. La loi du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière a renforcé ses capacités de contrôle (« fouilles informatiques », élargissement de la liste des sommes, titres ou valeurs faisant l'objet d'une déclaration auprès de la douane à l'entrée ou à la sortie du territoire). Les moyens du service national de douane judiciaire, qui peut recourir à des techniques spéciales d'enquêtes pour

les infractions économiques et financières les plus graves, sont renforcés. Le projet "Douane 2018" est un projet d'ensemble, structurant pour l'avenir de l'administration des douanes et qui participe pleinement de la modernisation de l'action publique. Sa mise en oeuvre s'effectuera par étapes sur les cinq années à venir, en respectant les contextes locaux et en veillant aux situations individuelles comme aux déroulements de carrière des agents de la douane.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47978

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 588

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7787